CAMPUS
LE HAVRE-NORMANDIE

L'ECOLE DES AFFAIRES MARITIMES ACCUEILLE SES PREMIÈRES PROMOTIONS

L'Ecole nationale de la sécurité et de l'administration de la mer, la grande école de l'administration de la mer, prend ses quartiers au sein de l'ENSM

Publié le 2 septembre 2021

L'école forme les agents publics du ministère de la mer en formation initiale et continue. Elle ouvre également ses formations continues à tous les agents publics qui contribuent à la politique maritime française : les agents de l'office français de la biodiversité, de la Direction nationale garde-côte des Douanes, de la Gendarmerie maritime, de la Marine nationale,...

L'objectif des formations délivrées à l'ENSAM est d'améliorer les compétences maritimes au sein de l'administration dans tous les domaines : la protection de l'environnement marin, la surveillance et le sauvetage en mer, le contrôle et la planification des activités et des usages, le contrôle technique des navires, la prévention des pollutions, la gestion de crise maritime, l'administration des marins...

Comment intégrer l'école ?

L'école propose différents parcours dont le point commun initial est l'accès à un corps de la fonction publique avec ou sans diplôme :

Connaître les modalités du concours

Les formations proposées

- Une formation de courte durée de spécialisation maritime pour les techniciens supérieurs du développement durable, des secrétaires administratifs et de contrôle du développement durable et des syndics des gens de mer, destinés aux services opérationnels (patrouilleurs, unités littorales,...) ou administratifs. L'ENSAM assure également une formation de longue durée de spécialisation maritime pour les ingénieurs des travaux publics de l'État, en 4ème année de l'ENTPE, qui se destinent aux fonctions d'inspecteur de la sécurité des navires.
- Une formation de longue durée de spécialisation maritime pour les ingénieurs des travaux publics de l'État, en 4ème année de l'ENTPE, qui se destinent aux fonctions d'inspecteur de la sécurité des navires.
- La particularité de l'ENSAM est qu'en son sein se trouve une grande école militaire «l'Ecole d'administration des affaires maritimes» (EAAM), assurant la formation initiale et continue des administrateurs des affaires maritimes. Les promotions d'élèves officiers de la Marine nationale sont de l'ordre d'une quinzaine d'élèves par an : - issus des IEP et facultés de droit ou de sciences économiques, - issus des grandes écoles de commerce - issus de l'Ecole Polytechnique - issus d'autres corps civils ou militaires - issus de la marine marchande

La formation est délivrée en étroite collaboration avec l'Ecole Navale, avec l'Université de Nantes et bientôt du Havre (Master 2 en droit des activités maritimes) et désormais avec l'Institut National du Service Public (ex ENA) pour le socle commun « haute fonction publique ».

En savoir plus